Finanzdirektion des Kantons Bern

Direction des finances du canton de Berne

Amt für Informatik und Organisation

Office d'informatique et d'organisation

Wildhainweg 9 Case postale 6935 3001 Berne Téléphone031 633 59 00 Télécopie 031 633 59 99 www.be.ch/oio info.kaio@fin.be.ch



Plateforme Open source

Guide pour le choix de la licence

Date d'édition 27. novembre 2018

Version 1.0

Statut du document Autorisé
Classification Non classifié

Auteur Joos Thomas, FIN-KAIO-AP-

SW

Nº de document 275927

Sommaire

1	Introduction et licéité de la licence		
2 Licence recommandée			
3	Libel	llés des licences	4
	3.1	BSD 3-Clause	4
	3.2	Autre licence possible : MIT	4
	3.3	Autre licence possible : EUPL	5
4	Proc	ès-verbal du document	6

Version 1.0 Page 2 / 7

1 Introduction et licéité de la licence

Dans la perspective de distribuer des logiciels sous licence libre, nous avons comparé en détail diverses licences à code source ouvert. L'OIO tient cette étude à la disposition des personnes qui en font la demande.

La licence utilisée doit être conforme au droit applicable au canton de Berne et exclure la responsabilité et les garanties de l'organe qui en assure la distribution dans les limites permises par la loi. Pour évaluer les licences à code source ouvert, nous avons aussi tenu compte de leur facilité d'utilisation, des obstacles qu'elles posent aux extensions et aux contributions de tiers et de leur notoriété sur le plan international.

Les licences prises en compte dans l'étude comparative satisfont, selon l'appréciation du service juridique de l'OIO, à la définition d'une licence à code source ouvert figurant à l'article 3, alinéa 1, lettre F OTIC¹. Toutefois, en vertu de l'article 6, alinéa 1, de la constitution cantonale, le français et l'allemand sont les seules langues nationales et officielles du canton de Berne. Dès lors, les actes officiels des autorités cantonales doivent utiliser soit l'allemand, soit le français, soit les deux langues. Selon l'avis du service juridique de l'OIO, les licences utilisées par le canton pour distribuer des logiciels entrent dans cette catégorie.

La Free Software Foundation estime que les traductions de la GPL et de ses variantes, comme la LGPL ou l'AGPL, ne sauraient se substituer valablement à leur version originale en anglais. Dès lors, la LGPL ou l'AGPL traduite n'équivaudrait pas à l'original anglais de cette même licence, ce qui peut engendrer des complications sur le plan juridique et créer des incertitudes. Pour cette raison, la GPL et ses variantes ont été exclues des licences à code source ouverte recommandées pour les logiciels du canton de Berne.

Selon l'avis du service juridique de l'OIO, la validité des clauses de non-responsabilité des licences examinées est limitée par la législation applicable. Il est ainsi possible que le canton ne puisse pas s'affranchir de la responsabilité résultant d'actes préjudiciables que la constitution et la loi imposent aux collectivités publiques. Ce risque est toutefois inhérent à toute distribution sous licence libre et n'est pas influencé par la licence.

2 Licence recommandée

L'OIO recommande de distribuer les applications sous la licence **BSD 3-Clause**, reconnue à l'échelon international, répandue et facile à utiliser. Si le copyleft est important pour l'organe diffuseur, il est possible d'utiliser la licence EUPL. Toutefois, la clause de compatibilité de la licence EUPL peut être utilisée pour affaiblir le copyleft.

L'OIO recommande aussi d'utiliser la licence BSD 3-Clause pour distribuer les bibliothèques. Toutefois, si la licence MIT est la principale licence utilisée dans l'environnement du projet (communauté spécialisée, communauté technique, etc.), il est aussi possible de diffuser la bibliothèque sous cette licence.

Version 1.0 Page 3 / 7

https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/1410

3 Libellés des licences

3.1 BSD 3-Clause

Copyright (c) <année> Canton de Berne

La redistribution et l'utilisation sous formes source et binaire, avec ou sans modification, sont autorisées dès lors que les conditions suivantes sont respectée :

- 1. Les redistributions du code source sont autorisées si la mention de copyright ci-dessus, la liste de conditions et les exclusions de garantie ci-après sont reproduites.
- 2. Les redistributions sous forme binaire doivent comporter la mention de copyright ci-dessus, cette liste de conditions et l'exclusion de garantie suivante dans la documentation ou autres ressources fournies avec la distribution.
- 3. Ni le nom du détenteur du droit d'auteur ni ceux de ses contributeurs ne peuvent être utilisés à titre de référence ou de promotion des produits dérivés à partir de ce logiciel sans accord préalable écrit.

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR LE DÉTENTEUR DU DROIT D'AUTEUR ET LES CONTRIBUTEURS « EN L'ÉTAT » ET TOUTE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, NOTAMMENT, MAIS PAS UNIQUE-MENT, LA GARANTIE IMPLICITE DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, EST EXCLUE. EN AUCUN CAS LE DÉTENTEUR DU DROIT D'AUTEUR NI LES CONTRIBUTEURS NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, DOMMAGES ET INTÉRÊTS OU DOMMAGES CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION FOURNITURE DE MARCHANDISES OU SERVICES DE SUBSTITUTION ; LIMITATION DE JOUISSANCE ; PERTE DE JOUISSANCE, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES ; NI INTERRUPTION D'ACTIVITÉ) QUELLES QUE SOIENT LEURS CAUSES ET QUEL QUE SOIT LE MOTIF JURIDIQUE INVOQUÉ, RESPONSABILITÉ SANS FAUTE, RESPONSABILITÉ CIVILE OU PÉNALE (Y COMPRIS NÉGLIGENCE OU AUTRE), SURVENANT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT SUITE À L'UTILISATION DU LOGICIEL, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

3.2 Autre licence possible : MIT

Copyright (c) <année> Canton de Berne

Par la présente, l'autorisation est librement accordée à toute personne d'obtenir une copie de ce logiciel et tout fichier de documentation associé (le « logiciel »), de céder le logiciel sans restriction, incluant sans s'y limiter le droit d'utiliser, de copier, modifier, fusionner, publier, distribuer, accorder des sous-licences et/ou vendre des exemplaires du logiciel et d'autoriser les personnes auxquelles le logiciel a été fourni de faire de même, sous réserve des conditions suivantes :

L'avis de droit d'auteur ci-dessus et la présente autorisation doivent être inclus avec tous les exemplaires ou portions importantes du logiciel.

Version 1.0 Page 4 / 7

LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT SANS S'Y LIMITER LES GARANTIES DE VALEUR COMMERCIALE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS. LES AUTEURS ET LES DÉTENTEURS DES DROITS D'AUTEUR NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS, QUE CE SOIT DE MANIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE, AYANT UN RAPPORT DIRECT OU INDIRECT AVEC LE LOGICIEL, L'UTILISATION DE CELUI-CI OU TOUTE AUTRE ACTIVITÉ LIÉE À CELUI-CI.

3.3 Autre licence possible : EUPL

Le texte de la licence EUPL est disponible dans 23 langues à l'adresse suivante : https://joinup.ec.europa.eu/collection/eupl/eupl-text-11-12

Version 1.0 Page 5 / 7

4 Procès-verbal du document

Nº de document 287255

Auteur Joos Thomas, FIN-KAIO-AP-SW

Suivi des modifications

Version	Nom	Date	Remarques
1.0	Ferdinand Hübner	30.05.2018	Première version sur la base de l'étude comparative
0.2	Mario Siegenthaler	08.06.2018	Révision
0.3	Ferdinand Hübner	11.06.2018	Licence BSD et MIT en allemand
0.3	Thomas Joos	13.06.2018	Révision
1.0	Thomas Joos	04.07.2018	Version définitive après approbation par le PB
1.1	Thomas Joos	12.09.2018	Corrections des erreurs, modifications mineures et formulation inclusive
1.21.4	Stefan Schneider	13.09.2018	Révision
1.5	Thomas Joos	18.09.2018	Finalisation

Contrôle

Version	Service	Date	Visa	Remarque
1.0	Thomas Joos	13.06.2018	Tjo	Il faut encore ajouter la version fran- çaise du libellé des licences.
0.4	РВ	02.07.2018	РВ	Approbation par le Portofolio board
1.4	État-major	13.09.2018	ssc	Contrôle linguistique

Version 1.0 Page 6 / 7

Validation

Version	Service	Date	Visa	Remarque
1.0	Service / responsable de domaine	25.06.2018	mwe / rae	
0.4	РВ	02.07.2018	РВ	Validation par le Portofolio board

Version 1.0 Page 7 / 7